

Conseil municipal ordinaire	
Procès verbal de séance	
	Date et lieu : 04/12/2023, 19h00, mairie
Présents : Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Cindy Maho, David Monpas (départ du Conseil à 21h15 après le vote des subventions aux associations), Samuel Pasquier, Camille Perret,	
Absents : Zinon Zygkostiatis Excusés : Amalia Modica (procuration à Claude Cotton), Frédérique Le Manach (procuration à Olivier Constant)	
Déroulement de la séance	
Ouverture de la séance	
<ul style="list-style-type: none">• Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance• Il procède à l'appel nominal des conseille-è-r-e-s présent-e-s : 8• Il procède au décompte des procurations : 2• Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (8 conseille-è-r-e-s présent-e-s et 2 procurations/7 et 2 après le départ de David Monpas à 21h15), et que le conseil peut valablement délibérer	
Approbation du procès-verbal de la séance précédente	
<ul style="list-style-type: none">• Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil• Le maire rappelle qu'il doit maintenant être publié par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune• Conformément au choix exprimé à l'unanimité par les membres du Conseil présents lors de la séance du 5 décembre 2022, le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présent-e-s (ce qui n'est plus une obligation légale)	
Désignation de la ou du secrétaire de séance	
<ul style="list-style-type: none">• Murielle Kerdreux, est nommé-e secrétaire de séance.• Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée	
Introduction du maire	
<ul style="list-style-type: none">• Le maire remercie les personnes présentes, conseillers et un représentant de la presse, M. Rémi le Coz.• Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présent-e-s s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique.• Il les informe qu'il souhaite pour sa part ajouter les deux points suivants, pour délibération:<ul style="list-style-type: none">→ La mise en vente des bâtiments de l'actuel atelier communal, la mise en chantier du nouveau étant désormais, comme il sera vu en cours de Conseil, acquise ;→ Le vote d'une motion de soutien à l'hôpital.• Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour<ul style="list-style-type: none">◦ Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives◦ Des questions orales pourront être posées par les conseillers	
Tempête Ciaran	
<ul style="list-style-type: none">• En ouverture de Conseil, le maire tient une nouvelle fois à remercier très chaleureusement, au nom du Conseil et de tou-te-s les Silfiacois-es, les employé-es communaux, élu-e-s et citoyen-ne-s qui se sont mobilisé-e-s avec une grande générosité pour assurer un retour à la normale le plus rapide possible, après la tempête Ciaran. Ils ont	

une nouvelle fois prouvé que les idées d'engagement, de solidarité et de collectif prennent tout leur sens dans nos petites communes rurales où l'on connaît, et où l'on se soucie, de son voisin. Il ne manquera pas de le redire à la cérémonie des vœux, en s'adressant personnellement aux personnes présentes.

Avis sur le projet éolien de Bellevue (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- Le mémo et la synthèse technique versés par ses soins à l'enquête publique sont lus par le Conseil.
- En complément des informations et considérations inscrites dans ces documents et dans la délibération, le maire précise qu'il est bien évidemment impossible de présager la décision du Préfet, même si la position unanime de tous les Conseil Municipaux et Communautaires qui se sont prononcés (en nombre), ainsi que les faiblesses techniques du dossier, peuvent raisonnablement laisser espérer un refus, conforme aux vœux de la commune.
- Il ajoute qu'un tel refus ne mettrait pas forcément un terme à ce projet, la société BORALEX ayant plusieurs fois fait appel devant les tribunaux des décisions préfectorales, quand elles lui étaient défavorables. Dans le cas contraire, la commune pourrait d'ailleurs faire de même.
- Le maire explique enfin que le contexte éolien est bien moins porteur qu'il y a 3 ou 4 ans du fait, notamment, de la flambée des coûts des matériaux et de la hausse des taux d'intérêt, qui fragilisent la rentabilité des projets. Le repowering du parc de Séglien vient par exemple d'être repoussé à 2028, l'exploitant EDF R estimant celle-ci non acquise à ce jour, et préférant continuer de tirer bénéfice des 6 éoliennes en fonctionnement, désormais amorties. Par ailleurs, par souci d'économie, le nouveau projet pourrait passer de 5 aérogénérateurs de 3 MW à 4 plus puissant. À noter à ce sujet : le projet BORALEX envisage deux types de machines, d'une puissance unitaire de 3.45 ou 3.83 MW, ce qui n'est pas sans conséquences sur ses impacts sur la faune, la garde au sol pouvant descendre à 20 mètres seulement dans un secteur bocager.
- Cette difficulté des projets éoliens à voir le jour questionne, au moment où la commune doit choisir ses zones d'accélération des énergies renouvelables. Une discussion à ce sujet est rejetée en fin de Conseil.
- David Monpas, Conseiller, propriétaire d'une parcelle incluse dans le projet, quitte la salle au moment du vote pour prévenir tout conflit d'intérêt.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Nouvel atelier communal : attribution des premiers lots de travaux (information)

- Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, et Christophe Cocherel, conseiller aux travaux, prennent la parole.
- Ils informent le Conseil que l'appel d'offre pour l'atelier communal ayant été fructueux pour 11 des 13 lots, dont tous les lots de gros œuvre, le chantier peut être lancé début 2024.
- Ils lui apprennent que la commission d'appel d'offre, composée de Olivier Constant, maire, Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, Christophe Cocherel, conseiller aux travaux, s'est réunie en mairie le vendredi 1er décembre à 9h00, en présence par visio-conférence de Frédérique Le Tixier, ingénieur d'étude du cabinet d'architecte Nicolas, qui accompagne la commune sur ce projet.
- Ils donnent en substance le contenu du rapport final d'analyse du cabinet d'architecte Nicolas, établi suite à cette réunion : la commission d'attribution a approuvé à l'unanimité ses préconisations.
- À savoir que :
→ Tous les lots sont attribués aux entreprises mieux disantes, qui présentent toutes les

garanties de sérieux et de solidité nécessaires ;

- Les deux lots manquants seront attribués au terme d'une procédure simplifiée, le cabinet Nicolas se chargeant de contacter très rapidement des entreprises pour obtenir au moins 3 propositions par lot, pour une décision de la commission le 22 décembre ;
- **Le projet rentre globalement dans son budget** puisque, hors options, la partie travaux s'élève à 318 396,68 € pour une estimation initiale de 309 500,00 en janvier 2024, au moment des demandes de subvention ; il est toutefois à noter que la création des silos pour sable, gravier, etc a été rejetée en option avant le lancement de l'appel d'offre pour compenser les surcoûts prévisibles dus à une analyse de sol défavorable, obligeant à prévoir des fondations plus importantes ;
- Le plan de financement actualisé est le suivant :

Budget 4 décembre 2023 Sans options PST 35 % FdC Variable			
	Montant HT	Produits	Montant TTC
Cabinet Nicolas	25660,00	DSIL (30%)	111656,00
AO	318396,68	PST (35%)	125275,66
Mezzanine	0,00	Fond de concours	33000,00
Aire de lavage (maçonnerie)	0,00	Commune (25%)	87998,80
Aire de lavage (charpente)	1984,00		
Aire de lavage (couverture)	1769,45		
Électricité variante	520,00		
Voie d'accès nord	0,00		
Silos	0,00		
BET D6401 26/01/2023	333,33		
ECR D 5609811 17/01/2023	1760,00		
Projectio D20/01/2023	1380,00		
Socotec D 13/01/2023	2270,00		
La jardinerie D332012023 23/01/23	1857,00		
Cabinet Nicolas 27/01/23	2000,00		
	357930,46	Total	357930,46

- Il est à noter qu'il prévoit la commande immédiate d'une seule option, la moins coûteuse, la couverture et le bardage de l'emplacement de l'aire de lavage (qui reste en option) ; si celle-ci n'est pas réalisée, l'atelier y gagnera un espace de stockage à l'abri des intempéries;
- Concernant les autres options, elles ne seront commandées que si de "bonnes surprises" permettent de les rentrer dans l'enveloppe budgétaire présentée ; celles-ci pourraient être :
 - L'inutilité des bases vie et réunion, les locaux de l'actuel atelier communal et la salle Triskell pouvant jouer ce rôle ;
 - Un sol "dur" pour les fondations moins profond que prévu et donc un cubage moindre de béton pour celles-ci ;
 - La reprise par l'entreprise de terrassement des 4 remorques de gravier laissés par les entreprises Eiffage et Pigeon à l'occasion de chantiers départementaux en échange de la mise à disposition d'aires de stockage communales ;
 - Ces possibilités d'ajustement par rapport aux devis approuvés seront annoncées dès le départ aux entreprises sélectionnées et la réalité des conditions de fondation, ainsi que les cubages de béton mis en œuvre, seront surveillés de près par Samuel Pasquier et Christophe Cocherel.
- Pour rendre l'option mezzanine éventuellement réalisable, le cabinet Nicolas demande à l'entreprise de charpente métallique retenue un devis uniquement pour sa structure, ce qui pourrait ramener son coût de 14 000 à 6 000 € ; sol, escalier et garde-corps pourraient être réalisés en régie pour un coût réduit ; en parallèle, Samuel Pasquier et Christophe Cocherel demandent des devis à des charpentiers bois, ce qui pourrait réduire encore son coût ; cette mezzanine serait alors traitée hors marché ;
- Le reste à charge pour la commune dépendra du prix de vente des bâtiments de l'actuel atelier communal ; il devrait rester limité ; Annie Thomas, secrétaire de mairie, fait toutefois remarquer que les dépassements de devis sont fréquents, et parfois élevés, pour ce genre de projet ;
- Les notifications aux entreprises non retenues partent par courrier dès ce mardi 5 décembre;

- La notification des entreprises lauréates se fera 10 jours plus tard ;
- La réunion de lancement n'est pas encore fixée mais aura probablement lieu dans la première quinzaine de janvier ; premier coup de pelle en février.

Mise en vente de l'ancien atelier communal (délibération)

- Murielle Kerdreux, première adjointe, présente la délibération
- La réalisation du nouvel atelier communal ne faisant plus de doute, elle propose de mettre sans attendre en vente les bâtiments et la parcelle de l'ancien atelier, sous conditions (libération des parties servant effectivement d'atelier à la prise de possession du nouveau).
- L'évaluation retenue, de 90 000 euros, date d'il y a 3 ans. Elle est donc probablement trop élevée. En l'absence d'urgence, le Conseil souhaite prendre le temps de bien vendre et choisit de partir de cette base, se réservant la possibilité de revoir sa position ultérieurement.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Demande de fonds de concours (délibération)

- Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, explique la situation.
- La demande de fonds de concours pour le remplacement des chaudières à gaz des deux logements situés au-dessus de l'école est annulée :
 - La chaudière d'un des deux logements situés au-dessus de l'école étant en panne, il avait été envisagé, vu son âge (25 ans), de la remplacer, ainsi que celle de l'autre logement (qui a le même âge).
 - Un bénévole de l'association RESF, ancien professeur d'électricité-chauffage au lycée du Blavet de Pontivy s'était proposé de faire les travaux gratuitement, les chaudières étant achetées par la commune, pour une somme voisine de 800 à 1000 euros par chaudière, selon les premiers renseignements pris, d'où cette demande de Fonds de concours de Pontivy Communauté envisagée.
 - Il s'avère que ce type de travaux ne peut être réalisé que par une entreprise disposant des certifications nécessaires (type qualigaz) ; leur prix change ainsi du tout au tout, pour passer à 2500 à 3000 euros par chaudière.
 - Dès lors il a été décidé de réparer simplement la chaudière défectueuse. La carte électronique en cause a été achetée par la commune pour la somme de 250 euros. Elle a été posée ce lundi par le bénévole déjà cité. Tout fonctionne...
- Par contre, une demande de fonds de concours "bâtiments patrimoniaux" est maintenue pour la réfection du fronton du bâtiment historique de l'école, côté cour. Sa couverture comme sa structure en bois, complètement pourrie, doivent être changées. Le maire précise que ce fonds de concours est pris sur une enveloppe particulière et n'impacte pas l'enveloppe du fonds de concours "général", dont le solde doit être consacré au financement de l'atelier communal. Le Conseil approuve le devis transmis par l'entreprise Le Guillou d'un montant de 4 400.00 euros HT. Les travaux sont annoncés pour les vacances de février, en même temps que la réfection de la zinguerie du toit du bâtiment historique.
- Pour éviter tout conflit d'intérêt, Camille Perret quitte la salle pour le vote.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Compte Epargne Temps (Délibération)

- Camille Perret, adjointe aux affaires sociales et aux ressources humaines, présente la délibération
- Elle explique que les agents ayant pris au minimum 20 jours de congés dans l'année civile peuvent épargner tout ou partie des autres jours de congés sur un CET. Le maximum de jours de congés pouvant être épargné est fixé légalement à 60 jours.

- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Changement de la durée hebdomadaire de service d'un agent (délibération)

- Camille Perret, adjointe aux affaires sociales et aux ressources humaines, présente la délibération
- L'agent travaillant à la fois à la cantine et aux travaux, elle explique que les heures en moins seront uniquement prise sur les travaux, précisément le mercredi après-midi.
- La présence d'un deuxième agent aux travaux, en contrat aidé, fait que la commune ne manque pas actuellement de ressources dans ce domaine. En espérant que cette situation puisse perdurer...
- Murielle Kerdreux quitte la salle durant le vote pour éviter tout conflit d'intérêt.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Vote des subventions aux associations 2023 (délibération)

- Claude Cotton, conseiller à la vie associative, sportive et culturelle, présente la délibération.
- Il précise que les propositions qu'il soumet au Conseil ont été examinées avec Amalia Modica, elle aussi conseillère à la vie associative, sportive et culturelle.
- Le maire émet le souhait que, pour 2024, ce vote intervienne plus tôt, la charge de travail de la secrétaire de mairie liée à la clôture comptable étant très importante en fin d'année. Pour les associations concernées, cela fait aussi un versement très tardif. Il est décidé qu'en 2024, ces subventions fassent l'objet d'un vote au plus tard en septembre.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Vote des tarifs communaux 2024 (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération.
- Le cadre général qu'il propose est une augmentation raisonnable de 2,5%, pour ne pas en rajouter sur les charges des ménages, dans cette période d'inflation.
- Concernant les tarifs du cimetière, Christophe Cocherel, conseiller aux travaux, demande que le bétonnage du petit espace entre les tombes soit désormais obligatoire et inclus dans les prix des concessions.
- La secrétaire de mairie va se renseigner sur ces modalités auprès d'autres communes notamment Malguénac.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Prime pouvoir d'achat (délibération)

- Camille Perret, adjointe aux affaires sociales et aux ressources humaines, présente la délibération
- Elle explique que ce n'est pas obligation, comme ce n'est pas une obligation de se situer au maximum de la grille.
- Elle précise aussi que cette décision ne prendra effet qu'en 2024.
- Le maire intervient pour informer le Conseil qu'un court échange sur le sujet a eu lieu entre les maires de la Communauté de Commune lors du dernier bureau communautaire, le mardi 28 juin 2023. Le Vice-Président aux Ressources Humaines a précisé que Pontivy Communauté s'oriente pour ses agents vers une prime "moyenne". Il enjoint les communes proches de se concerter, pour éviter les comparaisons qui pourraient donner un sentiment d'injustice à certains agents. Cependant, dans notre secteur, Malguénac s'est déjà prononcée pour une prime réduite et Saint-Brigitte pour la prime maximale.
- Ces considérations posées, le maire estime qu'il n'est pas choquant que chaque commune exprime sa sensibilité "politique".
- Il estime aussi qu'accorder la prime maximale aux agents de la commune est aussi une

manière de reconnaître leur mobilisation sans faille, à chaque événement imprévu (tempête, panne de matériel, etc...).

- Cette charge, qui ne porte que sur les salaires peu élevés, étant tout à fait assumable pour le budget communal et d'ailleurs, exceptionnelle.
- Murielle Kerdreux quitte la salle durant le vote pour éviter tout conflit d'intérêt.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Reprise de concessions au cimetière (délibération)

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Il souligne que c'est l'aboutissement d'un long travail réalisé par Marie-Hélène Le Fur, employée communale en charge de ce domaine.
- Ces travaux permettront de créer à peu de frais une fosse commune communale dans le caveau en meilleur état, équipement manquant à ce jour.
- Ils donneront aussi une meilleure apparence au cimetière, en complément des travaux déjà réalisés (arrachage du lierre, fleurissement) ou à venir (amélioration de l'accès pour personne en situation de handicap)
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Vente de la maison dite « Le Panse » (délibération)

- Murielle Kerdreux, première adjointe, présente la délibération
- Il demande de modifier la précédente délibération datant du dernier Conseil Municipal, celui du 11 septembre, pour fixer le prix de vente à 85 000 euros au lieu de 99 000 euros ; aucun acquéreur potentiel s'est manifesté : ce prix (déjà revu par rapport à un premier prix fixé en juillet à 115 000 euros) demeure donc visiblement surévalué
- La procédure un peu particulière, déjà expliquée, est relancée pour un mois minimum : le Maire propose de la boucler pour le 29 mars, 17h00
- L'annonce sera mise sur différents supports de communication (le bon coin, facebook, site de Pontivy Communauté...)
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Vote d'une motion de soutien pour l'hôpital (délibération)

- Cindy Maho, conseillère, présente la délibération.
- Elle explique que la motion votée est identique, pour tous les Conseils Municipaux et Communautaires qui ont décidé de se manifester sur ce sujet d'intérêt général.
- Travaillant à l'hôpital, elle tient à expliquer le manque de personnel, les difficultés de recrutement et les difficultés d'offrir un service de qualité.
- Mise aux voix : 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Questions diverses

- **Zones d'accélération énergies renouvelables**
 - Le maire expose au Conseil qu'aux termes de la nouvelle loi d'accélération des énergies renouvelables, dite APER, promulguée en mars 2023, il revient à la commune de choisir, après consultation de sa population, les zones sur lesquelles elle entend développer – ou exclure – les énergies renouvelables.
 - Une analyse technique nous a été fournie par Pontivy Communauté, en appui de la commune. Elle évalue son potentiel et le met en regard des objectifs qui lui ont été assignés par le PCAET – Plan Énergie Climat Environnement – communautaire. Le maire la présente, dans ses grandes lignes, au Conseil.
 - Concernant l'éolien, ce travail a été réalisé via le plan de paysage, adopté à l'unanimité du Conseil en juin 2022.

- Mais il convient de se prononcer sur les autres énergies : solaire, biomasse et méthanisation.
- C'est, de l'avis du maire, cette dernière qui prête le plus à réflexion, car c'est celle qui présente le plus fort potentiel après l'éolien, dont les incertitudes ont été évoquées plus tôt pendant le Conseil.
- Le maire sollicite l'avis du Conseil.
- Il estime aussi qu'il s'agit de savoir quelle est la position – voire les projets – de nos exploitants agricoles sur cette question. Le maire a commencé à en discuter avec les éleveurs, qui pourraient être intéressés. Il va continuer de le faire. En première analyse, la taille des exploitations de la commune est un peu juste pour de tels investissements. Certains doutent aussi de l'opportunité de détourner une partie de la production végétale de l'alimentation vers la production d'énergie. L'option pourrait d'être de laisser la possibilité ouverte sur l'ensemble du territoire communal.
- La décision est remise à un débat ultérieur.
- **Location cantine pour le 31 décembre.**
- Le Conseil est plutôt favorable à laisser cette salle ouverte à la location, sous réserve d'un état des lieux scrupuleux avant et après la location. Assorti d'une caution conséquente.

Informations diverses

- **Malfaçons sur la salle Triskell, couvertes par la garantie décennale :** les travaux sont en voie d'achèvement. Finalement, ils donnent un charme supplémentaire au bâtiment, avec ses 3 poteaux devant la baie vitrée. D'autant que les employés communaux ont engagé son rafraîchissement (peinture des huisseries, nettoyage général, changement des cornières, remplacement des cailloux...). Le maire souligne ce que ce résultat doit au suivi implacable de l'adjoint aux travaux.
- **Tempête Ciaran/salle Triskell.** Les rives nord du toit principal ont été arrachées par le vent. Les réparations sont prises en charge par l'assurance. La commune va ajouter 1 000 euros pour reprendre l'ensemble des rives, pour éviter tout désagrément de ce type à l'avenir. Chantier confié à l'entreprise Le Guillou, qui a fourni à la commune un devis dans des délais record. Travaux en décembre.
- **Tempête Ciaran/four de l'école.** Le coup de tonnerre du 1er novembre ayant endommagé la carte mère du four, une partie des travaux de réparation, effectués le 1er décembre, est pris en charge par l'assurance : 1860 euros sur 2726 euros. Beau travail d'équipe Annie, Gaël, Samuel, Olivier pour trouver un réparateur et obtenir qu'il intervienne avant le repas de Noël de l'école !
- **Réfection de la zinguerie du toit du bâtiment historique de l'école :** l'entreprise Le Guillou interviendra finalement pendant les vacances de février, avec un chantier supplémentaire : la réfection complète du fronton, côté cours. Celle-ci pourra être financé à 50% par le fonds de concours "Bâtiments patrimoniaux" de Pontivy Communauté, distinct du Fonds de Concours général, dont le solde sera maintenant consacré à l'atelier communal.
- **Le maire ne pense pas disposer du temps nécessaire pour réaliser, comme les autres années, une gazette pour début janvier,** qui constituerait l'invitation aux vœux. La possibilité est ouverte à d'autres élus de le faire, sous la forme classique ou de mini-gazette, s'ils le souhaitent. **Une invitation aux vœux sera préparée avant le 22 décembre, pour être distribuée au cours de la première semaine de janvier.**
- **Date de la cérémonie des vœux : dimanche 14 janvier, 11h00.**
- **Date du prochain conseil : lundi 22 janvier, 19h00.**

Questions orales

- Le maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires :

La séance est close à 22h15

Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	